



MFR - CFA CONDÉ-SUR-VIRE de la 4^e au BTS



olix | www.agencecal.fr | Condé-sur-Vire | 5083097000007 | mfr@mfr.fr

Certificat de Spécialisation

" Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité "

CFA de l'Agroéquipement

Apprentissage



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Alternance et Apprentissage
CONDÉ-SUR-VIRE

10 Route de Torigny
50890 CONDÉ-SUR-VIRE
02 33 77 13 77

mfr.conde@mfr.asso.fr
www.mfr-cfa-conde.fr

MFR CFA Condé sur Vire Agroéquipement
 mfr_cfa_agro_conde

10 Route de Torigny
50890 CONDÉ-SUR-VIRE
02 33 77 13 77

mfr.conde@mfr.asso.fr
www.mfr-cfa-conde.fr
 MFR CFA Condé sur Vire Agroéquipement
 mfr_cfa_agro_conde

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Alternance et Apprentissage
CONDÉ-SUR-VIRE



" Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité "

(Diplôme du Ministère de l'Agriculture de niveau IV)



Conditions d'admission et statuts

Être titulaire de l'un des diplômes ci-après :

- Bac Pro Agroéquipement
- Bac Pro CGEA
- BP Conduite de Machines Agricoles
- BP Responsable d'Entreprises Agricoles
- BTSA Génie des Équipements Agricoles

Statut :

- Apprentissage sur 12 mois
- 400 heures de formation au CFA



Référentiel d'évaluation

Le certificat de spécialisation "Pilotage de machines agricoles et de travaux mécanisés à haute technicité" est un titre organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.



Secteurs d'activités et emplois

- Production Agricole et CUMA : IDCC 7024
- ETARF : IDCC 7025
- Conducteur / Conductrice d'Engins Agricoles
- Agroéquipement / Machinisme Agricole

CAPACITÉS	CHAMPS DE COMPÉTENCES ET FINALITÉS	SITUATIONS PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES
<p>C1. Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle</p> <p>C1.1°. Réaliser un diagnostic agro-écologique d'une parcelle</p> <p>C1.2°. Interpréter des données numériques relatives à des travaux d'apport d'intrants sur une parcelle</p>	<p>Préparation de travaux agricoles mécanisés à haute technicité</p> <p>Définir des modalités d'intervention technique à partir de l'interprétation de données issues d'outils d'aide à la décision (OAD) et d'observations de l'agroécosystème</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tour de parcelle en amont d'une intervention • Proposition d'une modalité d'intervention au responsable ou au commanditaire • Discussion d'une carte de préconisation
<p>C2. Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements</p> <p>C2.1°. Paramétrer le guidage GPS et des séquences de travail automatisées</p> <p>C2.2°. Effectuer les réglages des machines et des équipements</p>	<p>Paramétrages et réglages des machines et des équipements</p> <p>Exploiter l'ensemble des fonctionnalités des machines et des équipements dans une visée de transition agro-écologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Paramétrage d'un autoguidage sur une nouvelle parcelle de forme géométrique complexe • Création d'une parcelle dans une barre d'autoguidage • Paramétrage d'un séquençage de bout de champ • Paramétrage de coupures de tronçon • Réglage d'un outil de désherbage mécanique • Réglage d'un pulvérisateur • Réglage d'une machine de récolte
<p>C3. Réaliser des travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologique</p> <p>C3.1°. Réaliser des travaux mécaniques d'entretien des cultures</p> <p>C3.2°. Réaliser des travaux de récolte</p>	<p>Réalisation de travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologique</p> <p>Atteindre les objectifs de la commande en tenant compte des impacts agro-écologiques des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Binage • Désherbage mécanique inter rang et/ou sous le rang • Récolte de produits de la filière agroalimentaire • Récolte de produits destinés à l'alimentation animale

L'ensemble des capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans le secteur des travaux agricoles mécanisés en matière de sécurité, de santé au travail et de protection de l'environnement.